



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 11 décembre 2019

Keolis poursuit son développement dans les services de mobilité autonome avec la création du « site d'essai national de la mobilité autonome Keolis »

- Le 11 décembre 2019, Keolis, Keolis Châteauroux, Châteauroux Métropole et la Fédération Française de Tir ont conclu une convention de partenariat afin d'autoriser les essais de véhicules autonomes du Groupe Keolis au sein du Centre National de Tir Sportif (CNTS), situé près de Châteauroux.
- Ce partenariat permettra à Keolis de poursuivre son développement en matière de gestion de flottes de véhicules autonomes, à travers la réalisation de tests opérationnels. Destinés à améliorer le fonctionnement des véhicules et leurs capacités d'adaptation à différents environnements de circulation, ils permettront de garantir une sécurité et une qualité de service optimales aux voyageurs.

Implanté à Déols, près de Châteauroux dans l'Indre, le CNTS est un site privé de 80 hectares, fermé à la circulation, qui sera mis à la disposition de Keolis dans le cadre du partenariat. Ce domaine offrira au Groupe la possibilité de **former les nouveaux opérateurs**, de **tester les nouvelles solutions de mobilité autonome** et de développer son savoir-faire en matière de gestion de flottes autonomes en vue d'une exploitation en « autonomie complète », sans opérateur à bord.

Dans le cadre de ce partenariat avec la Métropole de Châteauroux, porté par la direction des Nouvelles Mobilités du Groupe et sa filiale Keolis Châteauroux¹, Keolis expérimentera également, à partir de janvier 2020, **la mise en service d'une flotte de véhicules autonomes (« Autonom Cab »)** afin de faciliter la desserte du CNTS pour ses visiteurs. Accessibles grâce à une application digitale, ils couvriront différents points d'intérêt du centre (parking, accueil, parcours de tir, ...).

¹ Keolis accompagne Châteauroux Métropole dans la gestion de son réseau de transport public urbain, *Horizon*. Exploitant du réseau depuis plus de 35 ans, Keolis Châteauroux, qui compte 80 collaborateurs, exploite 42 bus et a effectué, en 2018, 5,4 millions de voyages.

Keolis, leader mondial dans l'exploitation de navettes autonomes

Pionnier de la mobilité autonome, le Groupe a déployé, à Lyon en septembre 2016, le premier service de navettes autonomes en France.

Depuis ce premier lancement, une quinzaine de navettes autonomes exploitée par Keolis a parcouru plus de 80 000 km et transporté plus de 200 000 voyageurs dans de nombreux sites :

- En **France** : Paris La Défense, Aéroport Roissy Charles de Gaulle, Lille, Lyon, Lille, Monaco, Nevers et Rennes.
- A l'international :
 - o **Australie** : Adélaïde, Melbourne et Newcastle.
 - o **Belgique** : Han-sur-Lesse et Waterloo.
 - o **Canada** : Candiac.
 - o **Etats-Unis** : Las Vegas.
 - o **Royaume-Uni** : Londres.

Récemment, [Keolis a également lancé de nouvelles expérimentations de navettes en France \(à Rennes et Lyon\), et à l'international \(à Newcastle en Australie\).](#)

[A propos de Keolis](#)

Pionnier dans le développement des transports publics, Keolis est le partenaire des décideurs publics qui souhaitent faire de la mobilité partagée un levier d'attractivité et de vitalité pour leur territoire. Numéro 1 de l'exploitation de métro automatique et de tramway dans le monde, Keolis s'appuie sur une politique d'innovation soutenue et ouverte avec l'ensemble de ses partenaires et filiales - Kisio, EFFIA, Keolis Santé, Cykleo – pour renforcer son cœur de métier et développer de nouvelles offres de mobilité partagée innovantes et « sur-mesure » : trains, bus et cars, trolley bus, VTC collectifs, navettes fluviales et maritimes, vélo en libre-service, auto partage, navette autonome 100% électrique, téléphérique urbain... En France, Keolis est le n°2 du stationnement grâce à sa filiale EFFIA et le n°1 du transport sanitaire depuis la création de Keolis Santé en juillet 2017.

Détenu à 70% par SNCF et à 30% par la Caisse de Dépôt et Placement du Québec (CDPQ), le Groupe compte 65000 collaborateurs répartis dans 15 pays et a réalisé, en 2018, un chiffre d'affaires de 5,9 milliards d'euros. En 2018, 3,3 milliards de voyageurs ont utilisé un service de mobilité partagée proposé par Keolis.

* Keolis est historiquement présent en France et s'est développé en Allemagne, en Australie, en Belgique, au Canada, en Chine, au Danemark, au Qatar, aux Etats-Unis, en Inde, en Norvège, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, au Sénégal et en Suède.

CONTACTS

Céline Pasqualini

Directrice des relations médias
01 71 32 93 01
celine.pasqualini@keolis.com

Alexandre Poidevin

Responsable des relations médias
01 71 32 97 03
alexandre.poidevin@keolis.com